



**CDG 38**

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

**du jury du concours  
de cadre de santé paramédical de 2<sup>ème</sup> classe  
spécialité : puéricultrice cadre de santé**

**Session 2020**

### SOMMAIRE :

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES .....	2
2 - PLANNING.....	3
3 - LES MEMBRES DU JURY .....	4
4 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EPREUVES.....	5
5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR.....	6
6 - PRESENTATION DES RESULTATS .....	11
7 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION.....	12
8 - FICHE TECHNIQUE .....	17

## **1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES**

<b>Session</b>	<b>Session 2018</b>			<b>Session 2020</b>		
<b>Concours</b>	<b>Interne</b>	<b>Expérience professionnelle</b>	<b>Total</b>	<b>Interne</b>	<b>Expérience professionnelle</b>	<b>Total</b>
<b>Nombre de postes</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>6</b>
Candidats admis à concourir	37	10	47	28	8	36
Candidats présents épreuve orale	25	7	32	12	3	15
% présents « oral » / « admis à concourir »	67%	70%	68%	41%	38%	40%
Moyenne épreuve orale	13.16	12.86	13.09	12.58	14.67	13.63
Seuil d'admission	16	17		13	16	
Nombre de candidats admis	6	2	8	5	1	6
% admis / admis à concourir	16%	20%	17%	17%	12%	16%

Concours organisé pour les besoins des collectivités des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

## 2 - PLANNING

<b>Nombre de postes ouverts : 6</b>	
<b>Sur titres avec expérience professionnelle</b>	<b>Interne sur titres</b>
<b>1</b>	<b>5</b>

Début des retraits de dossiers	Mardi 7 janvier 2020
Fin des retraits de dossiers	Mercredi 5 février 2020
Date limite de dépôt des dossiers	Jeudi 13 février 2020
Épreuve orale d'admission	7, 8 et 10 avril 2020 <b>*Report les mercredi 30 septembre et jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020</b>

### INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY

17 mars 2020 <b>*Report le mardi 23 juin 2020</b>	9 heures 30 (prévoir 1 heure)	Réunion du jury de l'admission à concourir
7, 8 et 10 avril 2020 <b>*Report les mercredi 30 septembre et jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020</b>	à partir de 8h00 jusqu'à 17h30	Épreuve orale d'admission
10 avril 2020 <b>*Report le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020</b>	14 heures	Réunion du jury d'admission

Diffusion des résultats d'admission	10 avril 2020 <b>*Report le mardi 6 octobre 2020</b>
-------------------------------------	---

***\*Report de dates du fait de la crise sanitaire liée au coronavirus***

### **3 - LES MEMBRES DU JURY**

<b>NOM Prénom</b>	<b>Titre</b>
BRUNIER Noémie	Personnalité qualifiée, conseillère en formation, représentante du CNFPT
DIAZ François	Élu, conseiller municipal à Saint Paul-de-Varces
MAURICE Julien	Personnalité qualifiée, puériculteur au CCAS de Grenoble
MUNOZ Josette	Élue, conseillère municipale à La Tronche
RENOUD Jean-Philippe	Fonctionnaire, représentant du personnel
SENERET-JACQUET Odile	Fonctionnaire, chargée de missions santé publique à Meylan

## **4 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EPREUVES**

### **Concours interne sur titres :**

L'épreuve d'entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, vise à apprécier la motivation du candidat, son aptitude à résoudre les problèmes d'encadrement susceptibles d'être rencontrés dans l'exercice des missions du cadre d'emplois, ainsi que sa connaissance de l'environnement professionnel territorial dans lequel il intervient.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier n'est pas noté (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé).

### **Concours sur titres avec expérience professionnelle :**

L'épreuve d'entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, vise à apprécier la motivation et l'aptitude du candidat à exercer la spécialité dans laquelle il concourt, dans le cadre des missions dévolues au cadre d'emplois, sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions et son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un cadre territorial de santé paramédical.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier n'est pas noté (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé).

## **5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR**

### **Rappel conditions d'admission à concours :**

#### **Concours interne :**

Il est ouvert aux fonctionnaires, militaires et agents contractuels, titulaires :

- d'une part, de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer mentionnés à l'article 4 du décret n°2012-1420 du 18/12/2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux, à l'article 4 du décret n°2013-262 du 27/03/2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens paramédicaux territoriaux et à l'article 4 du décret n°2014-923 du 18/08/2014 portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales
- d'autre part, du diplôme de cadre de santé ou titre équivalent
- et comptant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours au moins cinq ans de services publics en qualité de puéricultrice, d'infirmier ou de technicien paramédical.

#### **2 dossiers ont été rejetés pour la raison suivante :**

- Le candidat n'a pas l'ancienneté requise
- Le candidat n'avait pas le diplôme de cadre de santé ou titre équivalent

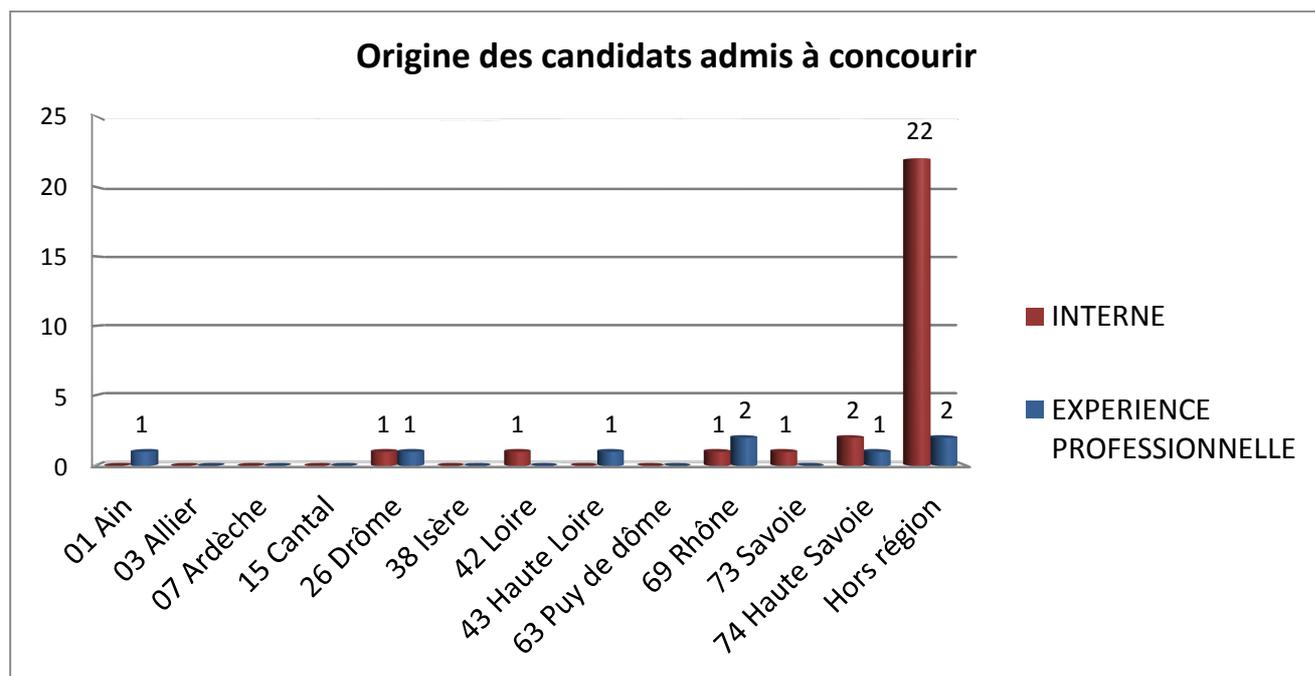
#### **Concours avec expérience professionnelle :**

Il est ouvert dans aux candidats titulaires :

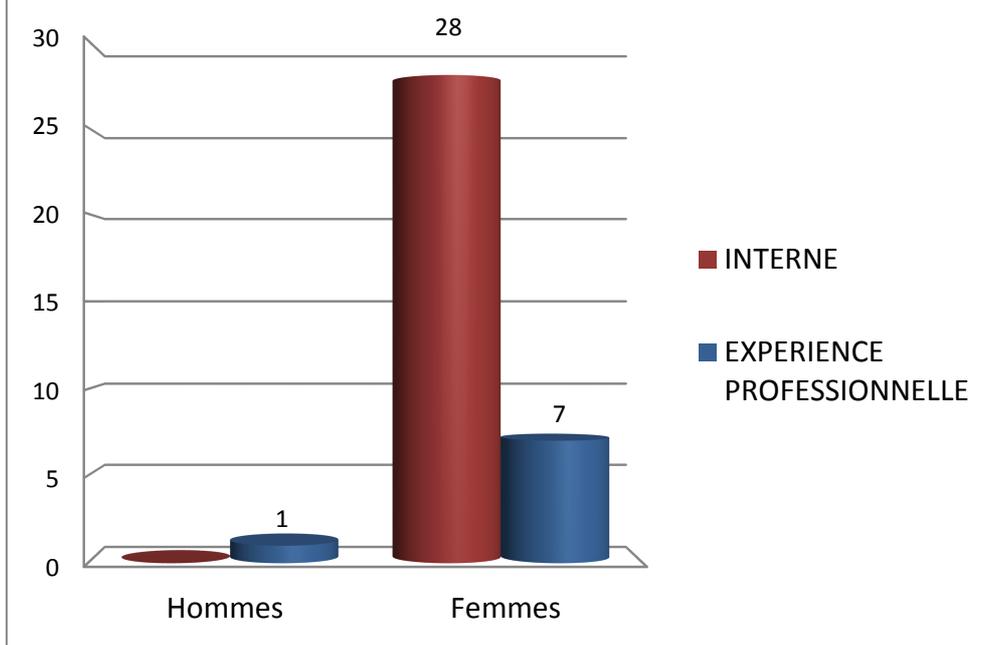
- d'une part, de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer mentionnés à l'article 4 du décret n°2012-1420 du 18/12/2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux, à l'article 4 du décret n°2013-262 du 27/03/2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens paramédicaux territoriaux et à l'article 4 du décret n°2014-923 du 18/08/2014 portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales
- d'autre part, du diplôme de cadre de santé ou titre équivalent
- et justifiant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice, d'infirmier ou de technicien paramédical pendant au moins cinq ans à temps plein ou d'une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.

## ORIGINE DES CANDIDATS

	Tous concours	%	Interne	Expérience professionnelle
01 Ain	1	3 %		1
03 Allier				
07 Ardèche				
15 Cantal				
26 Drôme	2	5 %	1	1
38 Isère				
42 Loire	1	3 %	1	
43 Haute Loire	1	3 %		1
63 Puy de dôme				
69 Rhône	3	8 %	1	2
73 Savoie	1	3 %	1	
74 Haute Savoie	3	8 %	2	1
Hors région	24	67 %	22	2
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>100 %</b>	<b>28</b>	<b>8</b>

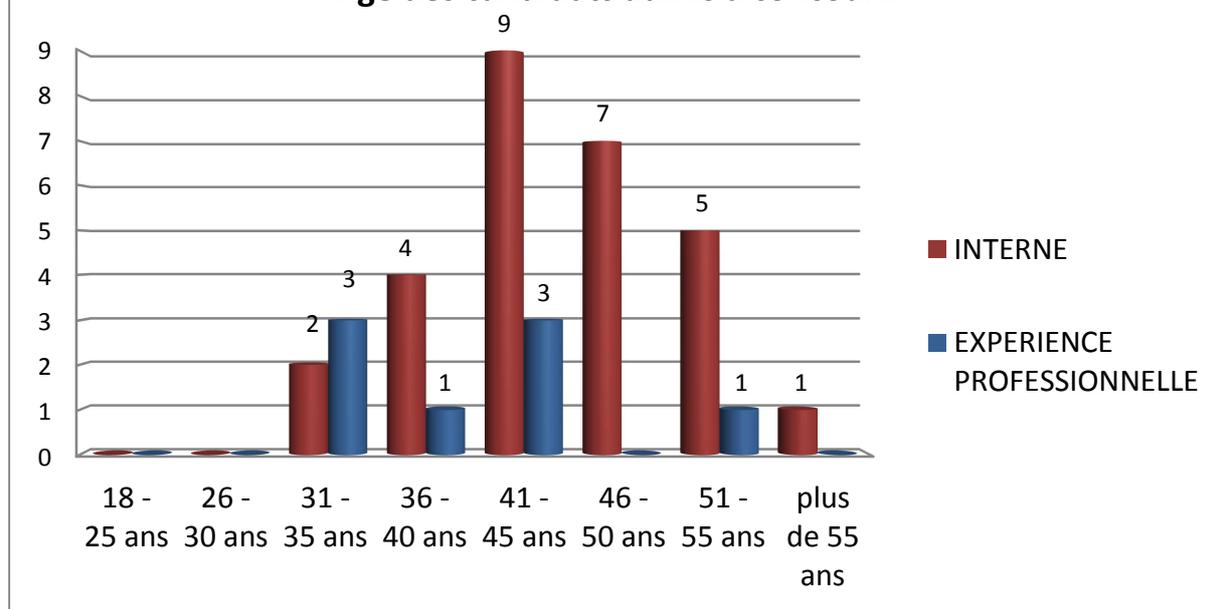


### Répartition hommes / femmes des candidats admis à concourir



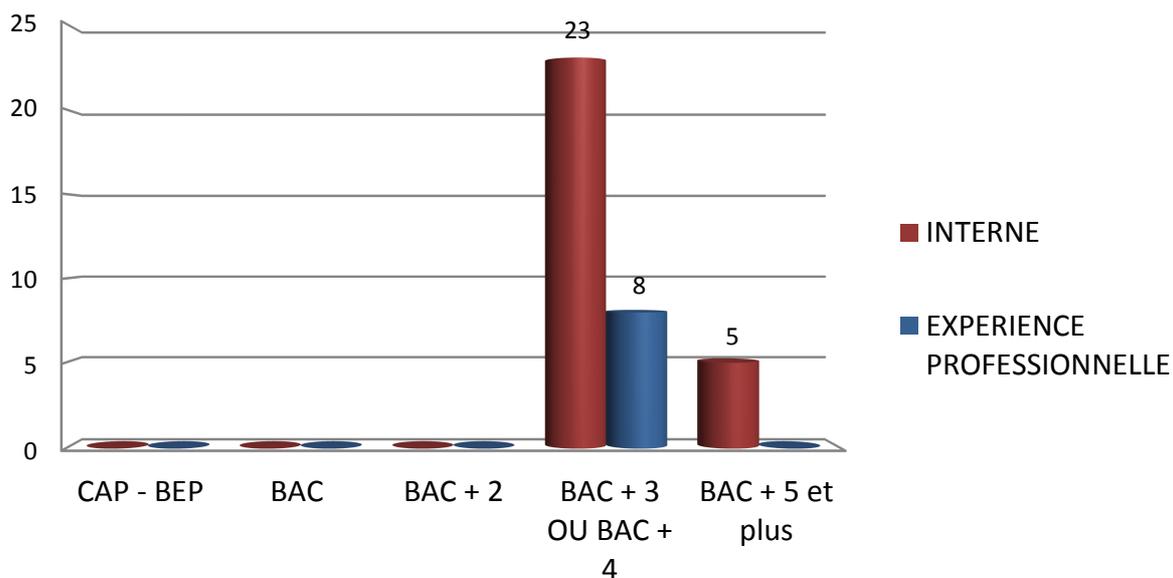
Répartition hommes / femmes	Hommes	Femmes
Interne	-	100 %
Expérience professionnelle	12,5 %	87,5 %

### Age des candidats admis à concourir



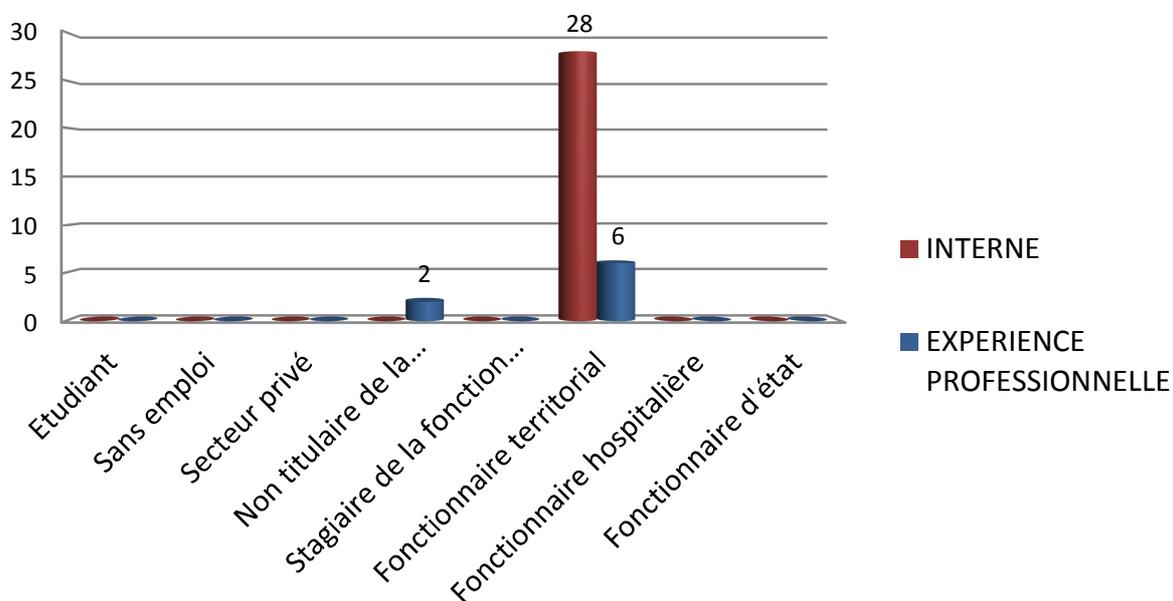
AGES	18 et 30 ans	31 et 40 ans	41 et 50 ans	plus de 50 ans
Interne	-	21,5 %	57 %	21,5 %
Expérience professionnelle	-	50 %	37,5 %	12,5 %

### Niveau d'étude des candidats admis à concourir

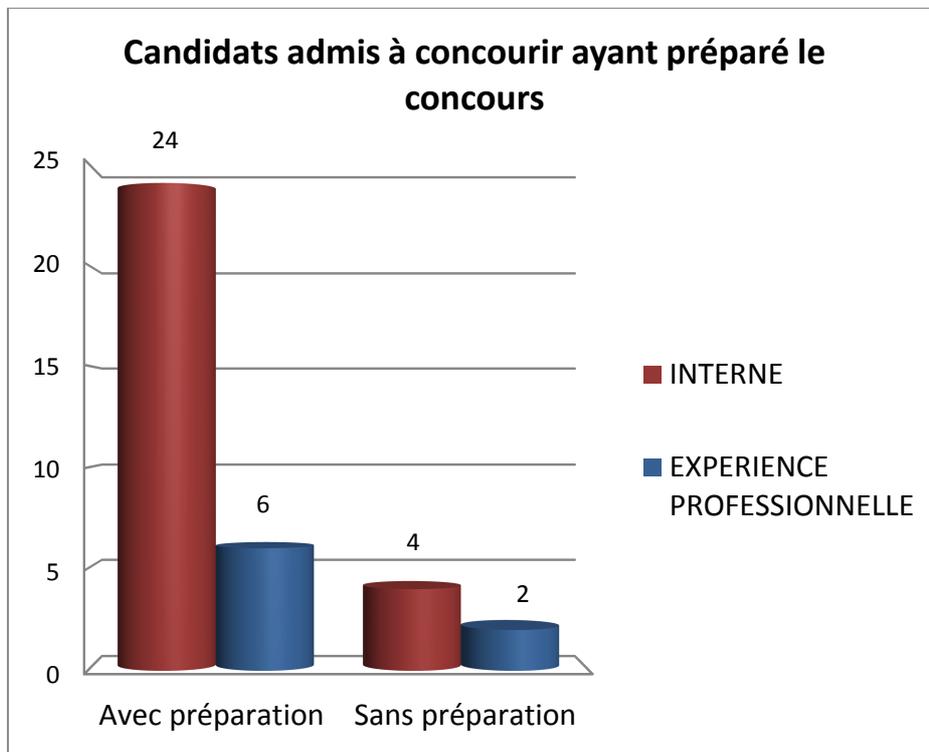


NIVEAU D'ETUDE	CAP- BEP	BAC	BAC + 2	BAC + 3 ou + 4	BAC + 5 et plus
Interne	-	-	-	82 %	18 %
Expérience professionnelle	-	-	-	100 %	-

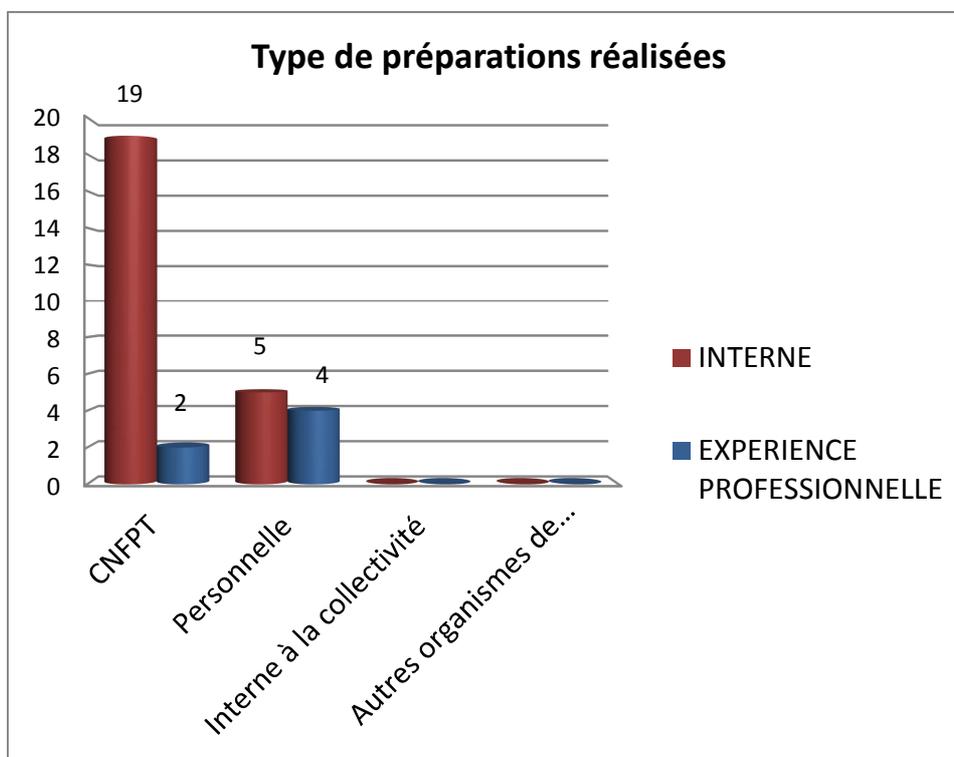
### Secteur d'activité des candidats admis à concourir



SECTEUR D'ACTIVITÉ	Etudiants	Sans emploi	Secteur privé	Non titulaire du public	Titulaire FPT	Titulaire FPH
Interne	-	-	-	-	100 %	-
Expérience professionnelle	-	-	-	25 %	75 %	-



PRÉPARATION	Oui	NON
Interne	86 %	14 %
Expérience professionnelle	75 %	25 %



TYPE DE PRÉPARATION	CNFPT	Personnelle	Interne à la collectivité	Autres organismes de formations
Interne	68 %	18 %	-	-
Expérience professionnelle	25 %	50 %	-	-

## **6 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS**

### **1 – Le concours interne**

#### **L'épreuve orale d'admission**

L'épreuve d'entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, vise à apprécier la motivation du candidat, son aptitude à résoudre les problèmes d'encadrement susceptibles d'être rencontrés dans l'exercice des missions du cadre d'emplois, ainsi que sa connaissance de l'environnement professionnel territorial dans lequel il intervient.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier n'est pas noté (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé).

#### **Session 2020 :**

<b>Epreuve</b>	<b>Présents</b>	<b>Note la + basse</b>	<b>Note la + haute</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Seuil d'admission</b>
<b>Entretien</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>12.58</b>	<b>13</b>

Le jury a fixé à **13/20** le seuil d'admission et a déclaré **5 candidats admis**.

#### *Rappel session 2018 :*

<i>Epreuves</i>	<i>Présents</i>	<i>Moyenne</i>
<i>Entretien</i>	<i>25</i>	<i>13.16</i>
<i>Seuil d'admission</i>	<i>16.00</i>	

### **2 – Le concours avec expérience professionnelle**

#### **L'épreuve orale d'admission**

L'épreuve d'entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, vise à apprécier la motivation et l'aptitude du candidat à exercer la spécialité dans laquelle il concourt, dans le cadre des missions dévolues au cadre d'emplois, sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions et son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un cadre territorial de santé paramédical.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier n'est pas noté (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé).

#### **Session 2020 :**

<b>Epreuve</b>	<b>Présents</b>	<b>Note la + basse</b>	<b>Note la + haute</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Seuil d'admission</b>
<b>Entretien</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>14.67</b>	<b>16</b>

Le jury a fixé à **16/20** le seuil d'admission et a déclaré **1 candidat admis**.

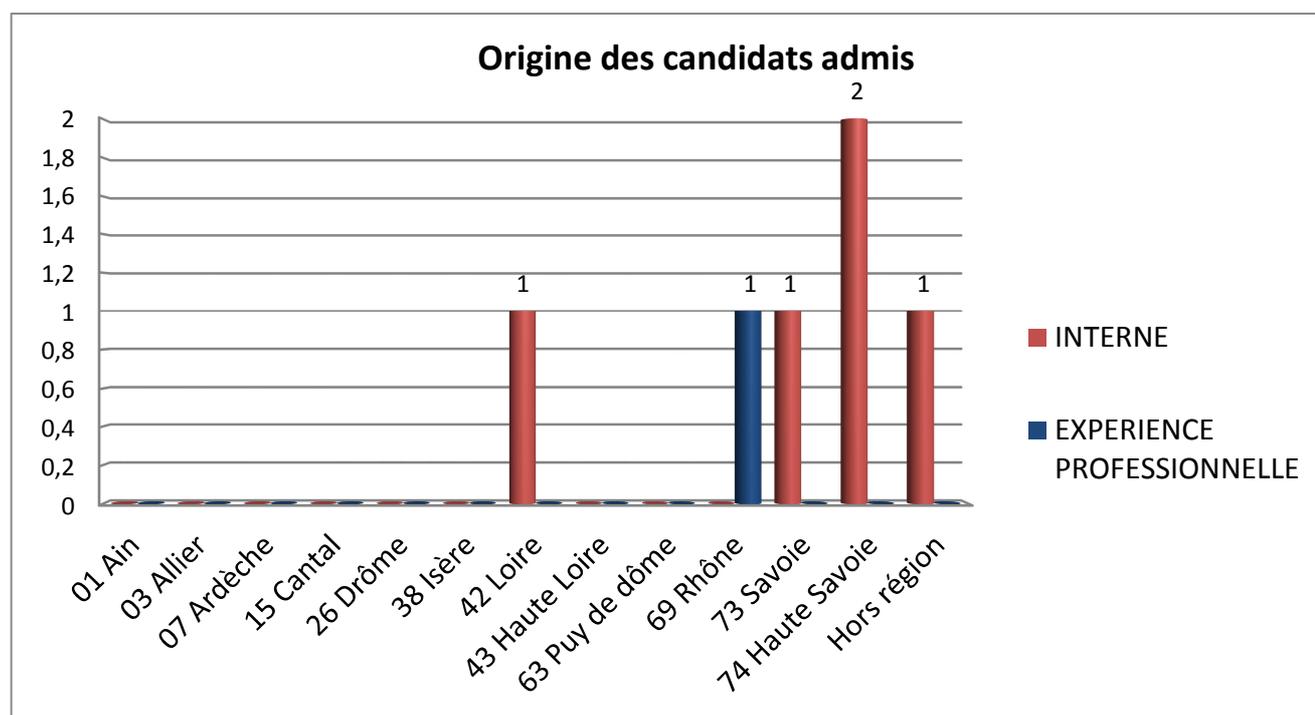
Rappel session 2018 :

Epreuves	Présents	Moyenne
Entretien	7	12.86
Seuil d'admission	17.00	

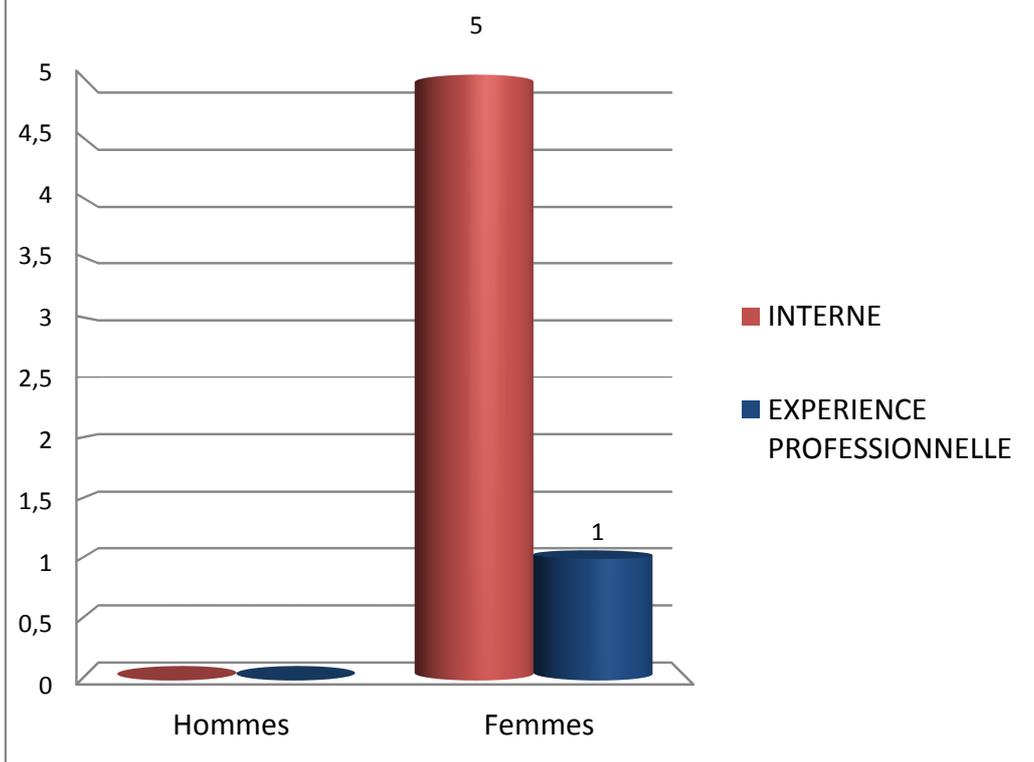
## 7 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION

### ORIGINE DES CANDIDATS

	Tous concours	%	Interne	Expérience professionnelle
01 Ain				
03 Allier				
07 Ardèche				
15 Cantal				
26 Drôme				
38 Isère				
42 Loire	1	17 %	1	
43 Haute Loire				
63 Puy de dôme				
69 Rhône	1	17 %		1
73 Savoie	1	17 %	1	
74 Haute Savoie	2	33 %	2	
Hors région	1	16 %	1	
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>100 %</b>	<b>5</b>	<b>1</b>

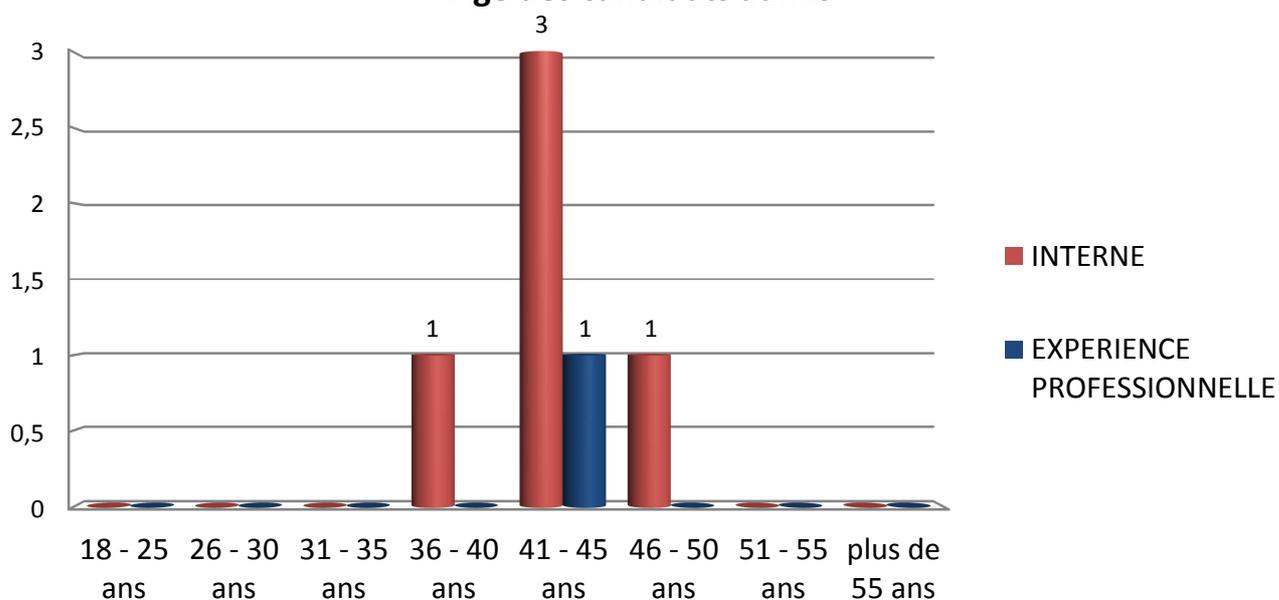


### Répartition hommes / femmes des candidats admis

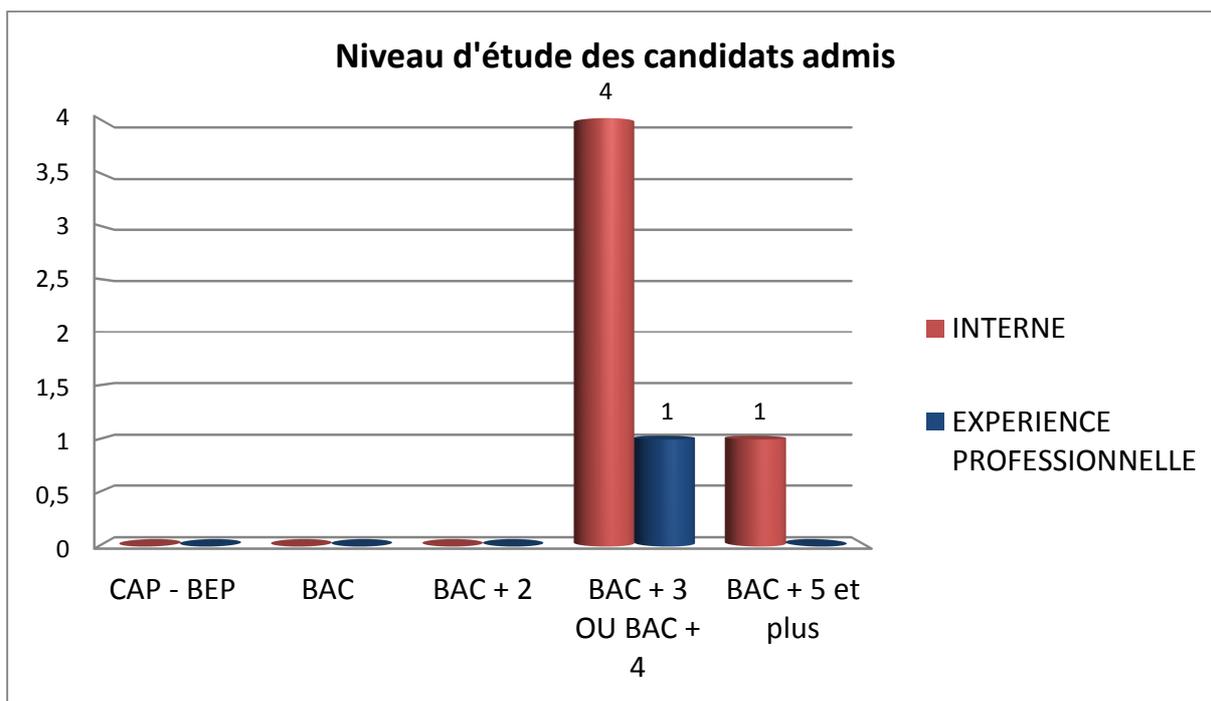


Répartition hommes / femmes	Hommes	Femmes
Interne	-	100 %
Expérience professionnelle	-	100 %

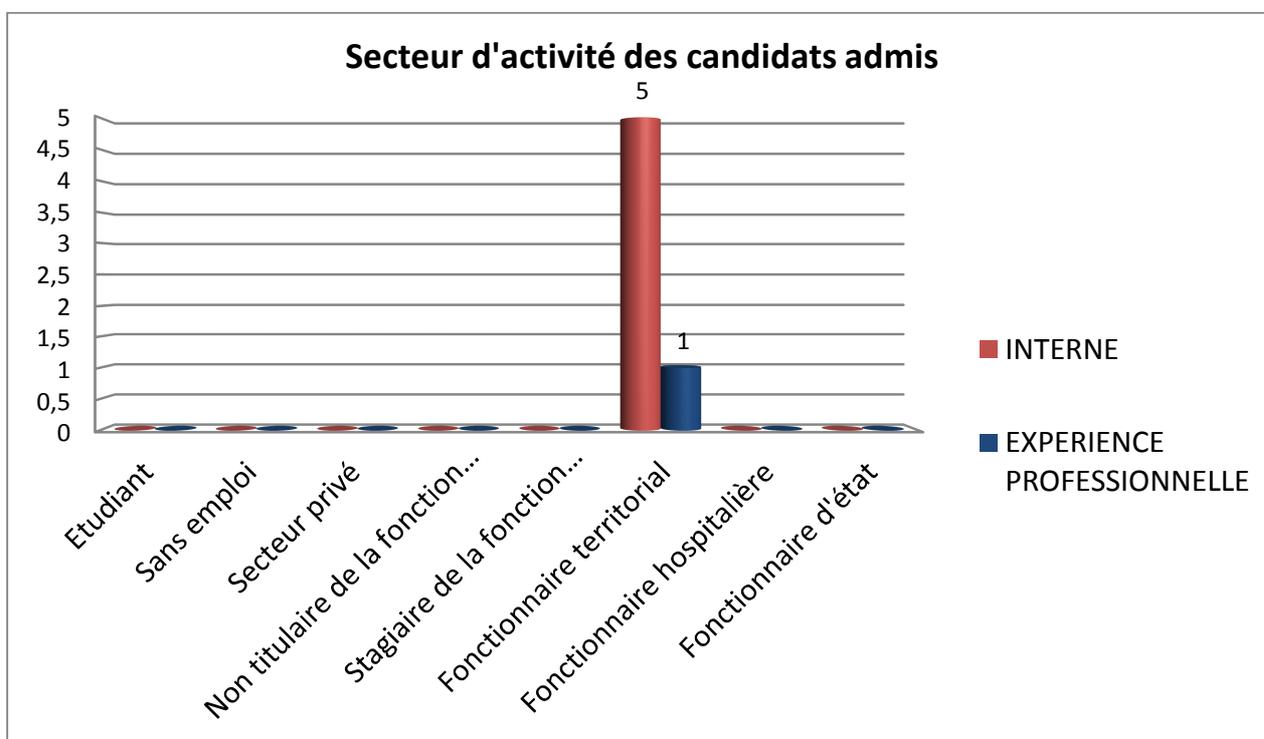
### Age des candidats admis



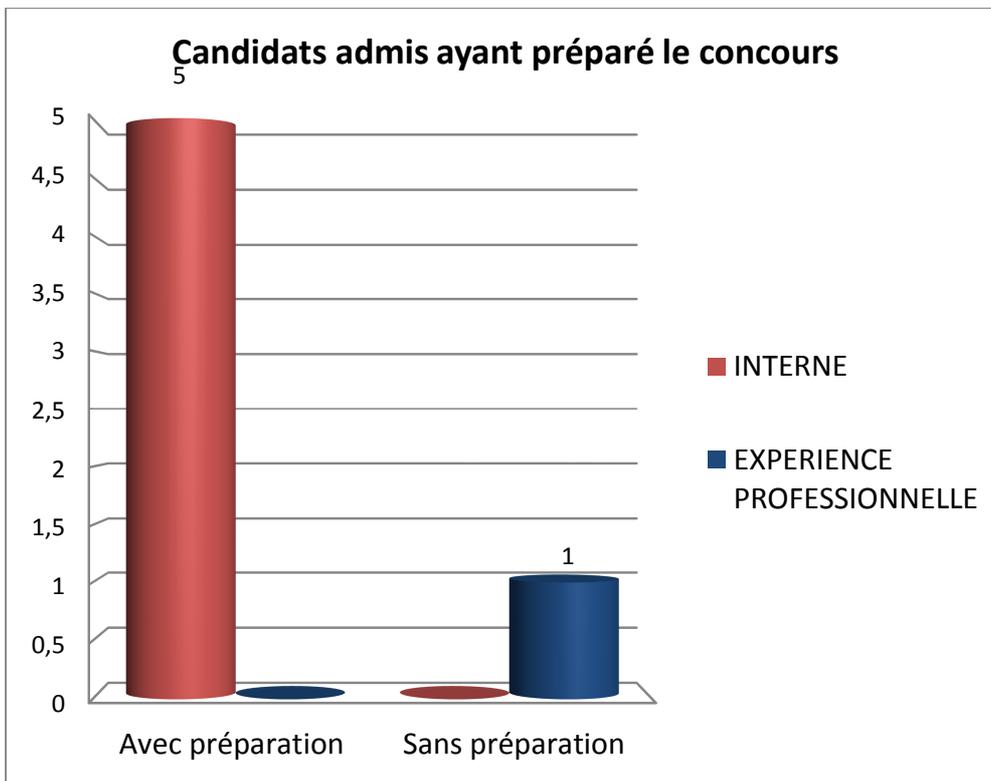
AGES	18 et 30 ans	31 et 40 ans	41 et 50 ans	plus de 50 ans
Interne	-	20 %	80 %	-
Expérience professionnelle	-	-	100 %	-



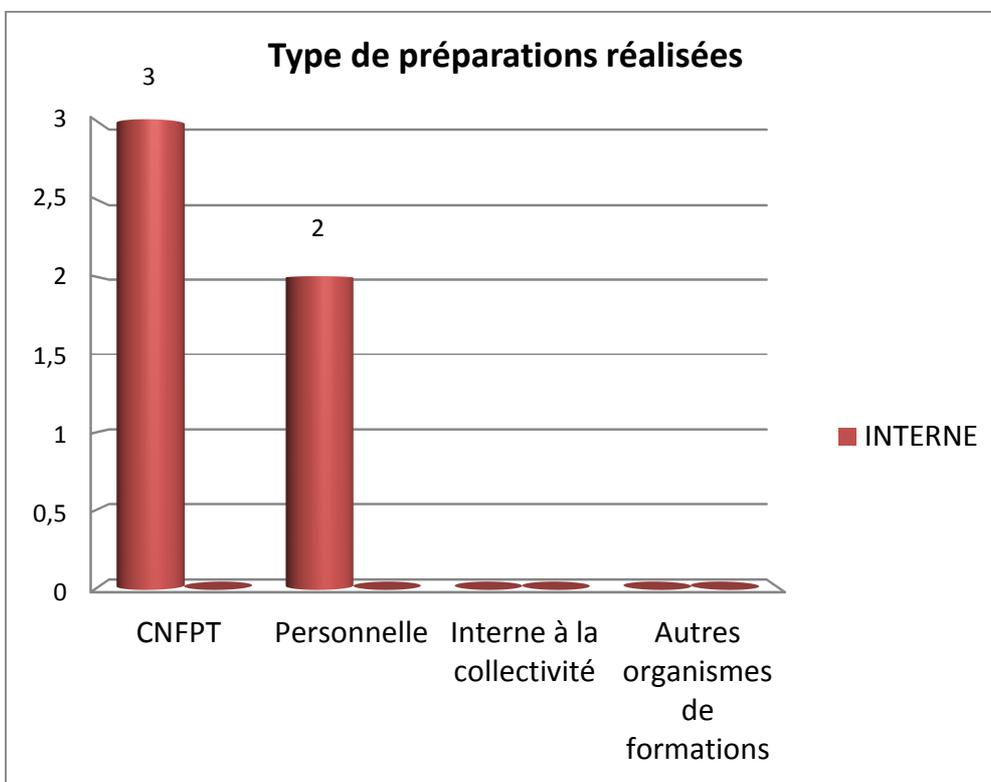
NIVEAU D'ETUDE	BAC + 3 ou + 4	BAC + 5 et plus
Interne	80 %	20 %
Expérience professionnelle	100 %	-



SECTEUR D'ACTIVITÉ	Etudiants	Sans emploi	Secteur privé	Non titulaire du public	Titulaire FPT	Titulaire FPH
Interne	-	-	-	-	100 %	-
Expérience professionnelle	-	-	-	-	100 %	-



PREPARATION	Oui	NON
Interne	100 %	-
Expérience professionnelle	-	100 %



TYPE DE PREPARATION	CNFPT	Personnelle	Interne à la collectivité	Autres organismes de formations
Interne	60 %	40 %	-	-

**7 – LES REMARQUES DES CORRECTEURS ET DU JURY**

Après avoir auditionné les candidats lors de l'épreuve orale et analysé les résultats de l'examen, le jury formule les remarques suivantes :

- L'exposé est souvent linéaire, chronologique et pas assez incarné. Le projet professionnel est trop peu retranscrit également.
- Un bon esprit d'analyse est présent sur le métier mais moins au-delà. Difficultés à s'extraire du cadre actuel et du quotidien afin de se projeter vers le nouveau grade.

**CENTRE DE GESTION DE L'ISERE**

**8 - FICHE TECHNIQUE**

	TOUS CONCOURS		INTERNE		EXPERIENCE PROFESSIONNELLE	
	Admis à concourir	Admis	Admis à concourir	Admis	Admis à concourir	Admis
<b>Nombre de candidats par étape</b>	<b>36</b>	<b>6</b>	<b>28</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>1</b>
Hommes	1				1	
Femmes	35	6	28	5	7	1
% Hommes	3 %				12 %	
% Femmes	97 %	100 %	100 %	100 %	88 %	100 %
<b>Âges des candidats</b>						
18 - 25 ans						
26 - 30 ans						
31 - 35 ans	5		2		3	
36 - 40 ans	5	1	4	1	1	
41 - 45 ans	12	4	9	3	3	1
46 - 50 ans	7	1	7	1		
51 - 55 ans	6		5		1	
plus de 55 ans	1		1			
<b>Origine des candidats par départements</b>						
01 Ain	1				1	
03 Allier						
07 Ardèche						
15 Cantal						
26 Drôme	2		1		1	
38 Isère						
42 Loire	1	1	1	1		
43 Haute Loire	1				1	
63 Puy de dôme						
69 Rhône	3	1	1		2	1
73 Savoie	1	1	1	1		
74 Haute Savoie	3	2	2	2	1	
Hors région	24	1	22	1	2	
<b>Niveau d'études des candidats</b>						
CAP - BEP						
BAC						
BAC + 2						
BAC + 3 OU BAC + 4	31	5	23	4	8	1
BAC + 5 et plus	5	1	5	1		
<b>Secteur d'activité</b>						
Etudiant						
Sans emploi						
Secteur privé						
Non titulaire de la fonction publique	2				2	
Stagiaire de la fonction publique						
Fonctionnaire territorial	34	6	28	5	6	1
Fonctionnaire hospitalière						
Fonctionnaire d'état						
<b>Préparation</b>						
CNFPT	21	3	19	3	2	
Personnelle	9	2	5	2	4	
Interne à la collectivité						
Autres organismes de formations						
<b>Avec préparation</b>	<b>30</b>	<b>5</b>	<b>24</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	
<b>Sans préparation</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>4</b>		<b>2</b>	<b>1</b>